



SM intercommunautaire du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA) (Siren : 250501210)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Veynes
Arrondissement	Gap
Département	Hautes-Alpes
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	26/02/2003
Date d'effet	26/02/2003

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. JUAN MORENO

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	10, rue Léon Cornand
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	05400 VEYNES
Téléphone	09 66 44 21 26
Fax	
Courriel	smigiba05@orange.fr
Site internet	www.smigiba.fr

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires et fiscalisées des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	48 796
Densité moyenne	20,18

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
05	CC Buëch-Dévoluy (200067445)	CC
26	CC des Baronnies en Drôme Provençale (200068229)	CC
26	CC du Diois (242600534)	CC
04	CC du Sisteronais-Buëch (200068765)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>Le SMIGIBA, en accord avec les préconisations du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée-Corse et dans l'optique de l'atteinte du bon état écologique au sens de la directive cadre européenne sur l'eau, a pour objet de contribuer à :</i></p> <p><i>1°) L'entretien et à l'aménagement du Buëch et de ses affluents en particulier par l'animation, la coordination et la mise en oeuvre de programmes de gestion globale des cours d'eau de type contrat de milieux et SAGE ;</i></p> <p><i>2°) La défense contre les inondations : - par le suivi du profil en long du Buëch et de ses affluents, la gestion des exhaussements et des incisions en dehors des zones soumises à l'influence des aménagements à vocation hydroélectrique, - par la réalisation d'études hydrauliques ou géomorphologiques ponctuelles ou globales et par la proposition de programmes d'action, - par la mise en oeuvre d'arasements d'isclles et de programmes de restauration de la ripisylve.</i></p> <p><i>3°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines par tous les moyens mis à disposition du syndicat et en particulier : - par la mise en oeuvre d'arasements d'isclles et de programmes de restauration de la ripisylve, - par l'élaboration et la mise en oeuvre des documents d'objectif des sites Natura 2000 "le Buëch", "le Marais de Manteyer" et les "gorges de la Méouge".</i></p> <p><i>4°) La mise en place et à l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.</i></p> <p><i>5°) La gestion du Domaine Public Fluvial dans le cadre d'un transfert de propriété ou d'une concession temporaire.</i></p> <p><i>6°) L'animation et à la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans le bassin versant du Buëch.</i></p> <p>Par substitution</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2023 - millésimée 2020)